



NOS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Vous êtes producteur d'électricité
d'origine éolienne, hydraulique,
photovoltaïque > 250 kWc ou issue de
biogaz, de biomasse, de cogénération
ou de déchets ménagers



SOMMAIRE

3 **L'OBLIGATION D'ACHAT**
Notre relation

4/5 **NOTRE RELATION**
Nos engagements
Vos engagements

6/7 **LA CONTRACTUALISATION**
Nos engagements
Vos engagements

8/9 **LA FACTURATION**
Nos engagements
Vos engagements

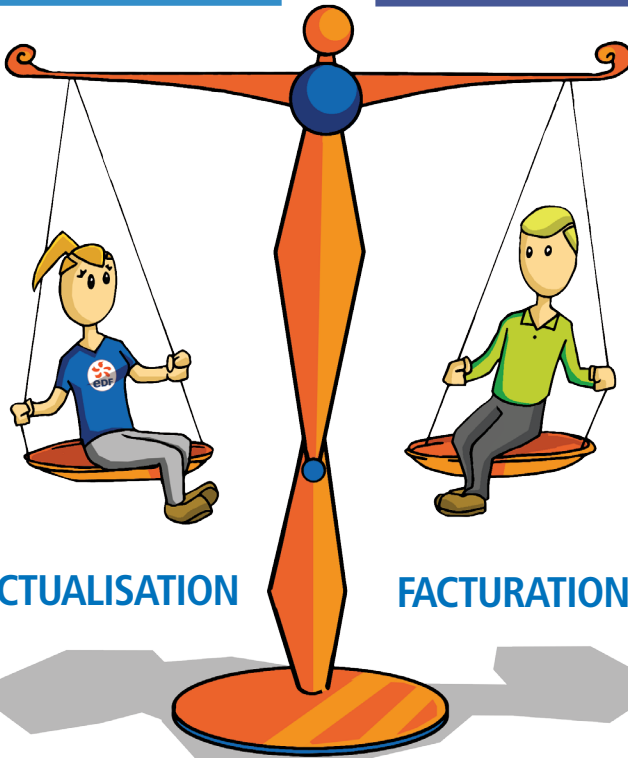


L'OBLIGATION D'ACHAT

Dans le contexte réglementaire des Obligations d'Achat

EDF s'engage sur l'égalité de traitement pour tous les producteurs

Et attend de votre part des documents complets et conformes



CONTRACTUALISATION

FACTURATION

NOTRE RELATION

NOTRE RELATION

Nos engagements

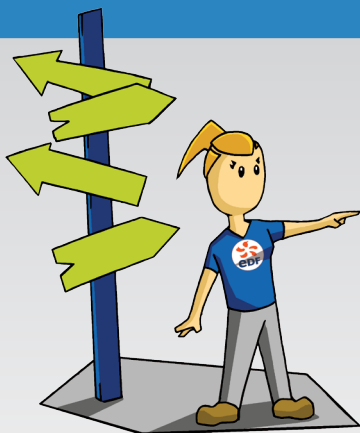


Garantir notre accessibilité en développant différents canaux de communication dont un accueil téléphonique par agence et un interlocuteur privilégié par contrat

Vous informer des démarches à entreprendre lors des moments clés de la vie de votre contrat



Apporter une réponse à chacune de vos demandes. Si votre demande ne peut être traitée sous 10 jours, nous nous engageons à vous indiquer le délai prévisionnel de traitement



Proposer un site Internet régulièrement mis à jour sur les démarches à réaliser



Vos engagements

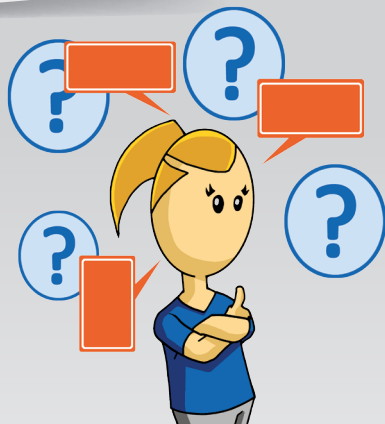
S'informer sur la réglementation en vigueur et les démarches à réaliser, notamment en utilisant les informations mises à votre disposition sur le site Internet



Nous prévenir à l'avance des indisponibilités de votre installation et nous avertir des arrêts imprévus

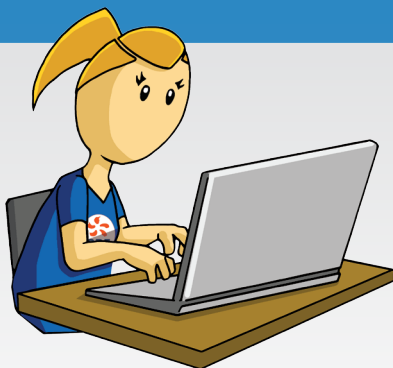
LA CONTRACTUALISATION

Nos engagements



Vous accompagner dans l'établissement de votre **contrat** d'Obligation d'Achat en vous donnant les aides nécessaires

Répondre à vos interrogations sur l'obtention d'un contrat d'Obligation d'Achat



Produire le contrat dans des **délais raisonnables** si nous disposons de tous les éléments nécessaires



Vos engagements

Nous fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la rédaction de votre contrat ou des avenants le cas échéant



Garantir l'exactitude des éléments portés dans votre contrat

LA FACTURATION

Nos engagements

Vous accompagner dans l'établissement de votre première facture et dans les cas particuliers



Vous communiquer les éléments d'indexation des tarifs pour vous faciliter la facturation



Vous informer des anomalies constatées sur vos factures

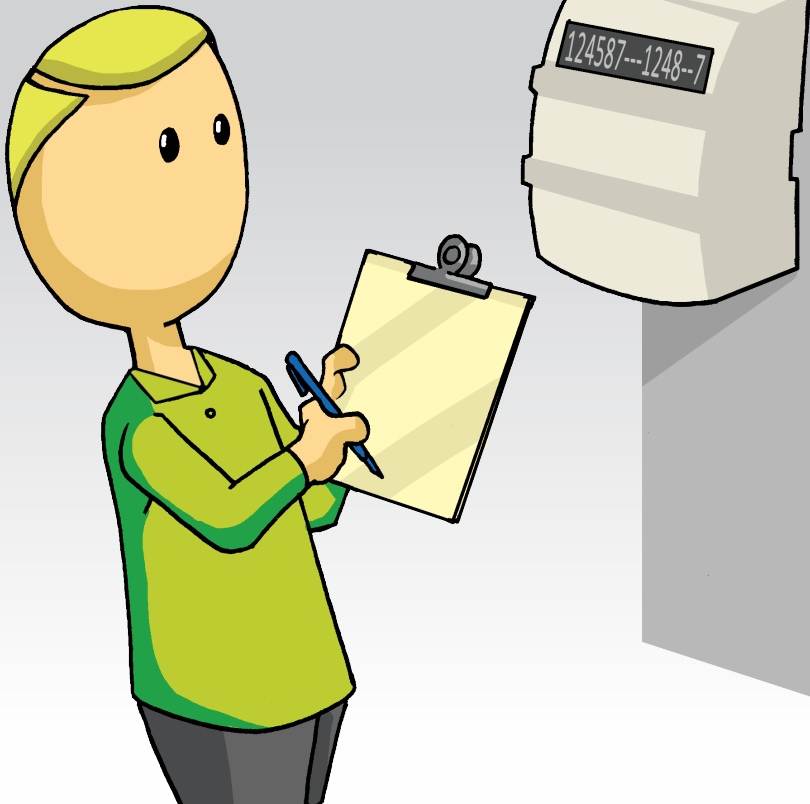


Régler votre facture dans les délais contractuels

Vous prévenir si votre facture ne nous a pas été transmise dans les 3 mois suivant la période de production



Vos engagements



Etablir votre **facture** en fin de mois d'après les données de production transmises par le **gestionnaire de réseau de distribution** (Enedis-RTE)



EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France

Capital de 1 006 625 695,50 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf-oa.fr

